



**Union Syndicale des Retraités
C.G.T. de la Sarthe**

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS
TEL. 02.43.14.19.19. – FAX. 02.43.14.19.00
e-mail : ud-cgt72@wanadoo.fr
Site Internet : ud72.reference-syndicale.fr



OUI À LA VACCINATION. NON AU FLICAGE ET À LA RÉGRESSION SOCIALE

Depuis plus d'un an, le monde entier est bouleversé par la pandémie de Covid19. Cette crise multiple a de nombreuses conséquences dans le domaine de la santé mais, aussi, au plan économique, social et démocratique.

La pandémie a mis en avant les limites et les conséquences désastreuses de décennies de politiques libérales menées pour le seul profit des intérêts capitalistes. Une nouvelle fois, nous mesurons l'acharnement mis en œuvre pour inventer de nouvelles contraintes et de nouvelles diversions et masquer les échecs successifs de la gestion de la pandémie. Dernière en date : l'extension du Pass-sanitaire et l'obligation de vaccination. Alors que la ministre du Travail affirmait, en novembre dernier, que les mesures barrières étaient suffisantes pour protéger les salariés, elle leur impose aujourd'hui un Pass sous menace de sanctions.

Le variant Delta génère déjà une nouvelle vague épidémique en France et dans d'autres pays du monde, il ne faut pas la minimiser : les chiffres des nouveaux cas quotidiens sont là.

La position de la CGT sur la vaccination

c'est un progrès sanitaire et social partout dans le monde. Le vaccin doit être gratuit pour toutes et tous. Cependant, la vaccination ne peut se faire dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. Nous avons bien conscience que des doutes existent sur les vaccins. C'est par l'information, la pédagogie, le débat qu'ils peuvent être levés. Certainement pas par la menace et la contrainte.

**Pour une politique
sociale et de santé
juste et démocratique**

**Pétition contre la loi sanitaire
et les régressions sociales à venir**

Une maladie mondiale nécessite une réponse et une coordination mondiale. Nous en sommes pourtant bien loin. Seulement 1% des doses a été administré dans les pays pauvres. Des pays en capacité de produire des vaccins ne peuvent le faire car ils ne disposent pas des brevets... Nous réaffirmons la nécessité de la levée de la propriété privée sur les brevets qui empêche la diffusion des vaccins dans le monde, tout en étant source de profits inadmissibles.

Nous rappelons les incidences de classe de cette épidémie. Les personnes les plus susceptibles de développer une forme grave du virus se trouvent parmi les classes défavorisées. Viennent ensuite celles qui vivent dans des conditions d'habitation défavorables. Les risques de Covid grave sont multipliés par deux. Puis les personnes exposées à une pollution environnementale significative. Ce sont les territoires où vivent les populations les plus aisées qui ont les plus hauts taux de vaccination.

Tout en réaffirmant avec force notre position sur la nécessité de la vaccination, nous nous opposons à toute obligation ainsi qu'à toutes mesures antisociales. Face au débat actuel, soyons pédagogues et de bon sens. Nous ne devons pas tomber dans le piège tendu de la division entre les travailleurs car les autres enjeux de la période sont les annonces suivantes du président de la République : la réforme de l'assurance chômage, suspendue par le Conseil d'État il y a un mois, qui pourrait bien être remise sur la table dès la rentrée et la réforme des retraites qui serait engagée « *dès que les conditions sanitaires seront réunies.* » C'est-à-dire certainement après les élections présidentielles. Exactement ce que préconise le président du Medef, Geoffroy Roux De Bézieux, qui affirmait récemment qu'il faut passer l'âge de départ en retraite à 64 ans, contre 62 actuellement, mais après l'élection présidentielle. Pour lui, la réforme de l'assurance chômage est plus urgente que celle des retraites.

Il est inadmissible que cette crise sanitaire serve de prétexte à une nouvelle casse sociale et démocratique. Il est inadmissible que les employeurs puissent contrôler l'état de santé des salariés et suspendre unilatéralement leur contrat de travail à la seule présomption de maladie, sans avis du médecin du travail. Il est inadmissible qu'ils puissent interrompre avant leur terme les contrats de travail à durée déterminée et les contrats de travail temporaire. Au final, la loi fragilise encore davantage le contrat de travail et aggrave le rapport de subordination en renforçant le pouvoir des employeurs vis-à-vis des salariés.

Alors que ces enjeux relèvent des politiques de prévention et de santé publique, le gouvernement persiste à renvoyer aux seuls individus l'endiguement de la pandémie.

Finissons-en avec ce virus qui a fait trop de victimes. Continuons à nous mobiliser pleinement pour la défense et le renforcement des services publics, pour la création d'emplois dans les hôpitaux publics, la relocalisation des productions médicales stratégiques, gagner les 32h, le smic à 2000 euros, la retraite à 60 ans, l'égalité salariale femmes-hommes, l'augmentation des salaires... et que l'on ne nous dise plus que c'est impossible ; les 500 plus grosses fortunes de France explosent une fois de plus leur record : elles détiennent désormais un patrimoine total de 1000 milliards d'euros et ont profité de la pandémie, voyant ainsi leur fortune augmenter de 30% par rapport à l'année dernière !

10 aout 2021

»»»»»»»»»»

Dès aujourd'hui, faisons du
1^{er} octobre

««««««««««

une grande journée de mobilisation et de manifestation

